



Le vendredi, 5 septembre 2025

Objet : Invitation à l'assemblée générale de parents

C'est avec plaisir que nous vous convions à l'assemblée générale de parents qui aura lieu **le mercredi 10 septembre de 18 h à 19 h** à la bibliothèque de l'école. Nous vous attendrons à la porte 4 (entrée du service de garde).

L'assemblée générale de parents est une rencontre qui permet de transmettre des informations qui concernent les parents impliqués et partenaires de la réussite de nos élèves à l'école. Le but de cette réunion est notamment d'élire les représentantes et représentants qui siégeront au conseil d'établissement de notre école pour la prochaine année scolaire.

Cette année, nous devons pourvoir les postes suivants au sein du conseil d'établissement:

- Trois candidats(es) pour un mandat de deux ans;
- Deux candidats pour un mandat d'un an;
- Un candidat qui agira comme substitut.

Ci-dessous, vous trouverez l'ordre du jour contenant les différents points traités lors de cette assemblée générale.

Si vous êtes intéressés à prendre part à ce comité, veuillez confirmer votre présence à l'adresse suivante : ecole.bsejour@cssc.gouv.qc.ca

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement et espérons vous voir en grand nombre.

Julie Trottier
Directrice

**Assemblée générale annuelle
École du Beau-Séjour
Mercredi 10 septembre 2025, à 18 h
Bibliothèque de l'école (Porte 4 – entrée du service de garde)**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 4 septembre 2024;
4. Rapport annuel 2024-2025 du conseil d'établissement;
5. Règles sur la composition du conseil d'établissement;
6. Nomination d'un président ou d'une présidente d'élections;
7. Élections:
 - Trois candidats(es) pour un mandat de deux ans;
 - Deux candidats pour un mandat d'un an;
 - Un candidat qui agira comme substitut.
8. Élection au poste de représentant au comité de parents et d'un substitut;
9. Date de la première réunion du conseil d'établissement 2025-2026;
10. Levée de l'assemblée.